



compromis de vente annulé 3 mois après signature

Par melinda, le 23/12/2008 à 09:23

Bonjour,

Je voulais acheter un terrain, j'a signé le compromis de vente à l'agence 100.000 euros pour 1 hectares. Sans nouvelle j'ai fait un courrier 1 mois après. Sans réponse de la part du propriétaire, l'agence attendait. J'ai fait un courrier au propriétaire lui demandant de venir sous 8 jours, 2 mois après il me répond que ce n'est plus la peine, il ne vend pas assez cher, il ne veut plus vendre.

J'ai déposé un dossier à un avocat qui m'a dit réclamer 100.000 euros de dommages et intérêts pour dépassement du délai de réflexion. L'affaire a été jugé en 2 phases : 1 contre propriétaire (j'ai gagné 5.000euros bloqué sur le compte carpa) 1 avec un avoué contre l'agence immobilière en attente de conclusion de la partie adverse??!!.

1/L'avocat ne veut plus me défendre, ne répond plus à mes courriers et ne m'a pas rendu mes 5.000euros. Que dois je faire? le menacer? Porter plainte au barreau?

2/l'avoué me dit : "l'appel fait par l'agence a porté tout effet suspensif", il veut "solliciter le rétablissement au rôle en déposant des conclusions de confirmation ou laisser les choses se périmier à défaut de diligence par les parties".

3/l'avocat se retire du dossier mais l'avoué me demande si j'ai un autre avocat. Est ce que je peux passer directement par l'avoué sans reprendre un avocat?

Je ne comprends rien que dois je faire? cela fait 3 ans que ça dur, ça me coûte cher, je veux en terminer.

Je suis dans l'urgence, je perds le moral et le tribunal en a marre!! Mille mercis de répondre à mes attentes.

Bonnes fêtes de fin d'année